

La candidature palestinienne transmise au comité d'admission de l'ONU

28 septembre 2011 – Le Président du Conseil de sécurité a transmis mercredi la candidature de la Palestine pour devenir un Etat membre à part entière des Nations Unies à son comité chargé d'examiner les candidatures de nouveaux membres.

Le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, a remis vendredi dernier la lettre de candidature au Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, qui l'a transmise le jour même au Président du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le Comité permanent sur l'admission de nouveaux membres doit examiner la candidature palestinienne ce vendredi.

Toute candidature à l'ONU est étudiée par le Conseil de sécurité, qui décide s'il recommande ou non l'admission à l'Assemblée générale des Nations Unies composée actuellement de 193 Etats membres. L'Assemblée générale se charge ensuite d'adopter une résolution pour admettre le nouvel Etat membre.

La Palestine, qui a actuellement un statut d'observateur à l'ONU, demande « l'admission de la Palestine sur la base des frontières du 4 juin 1967 avec Al-Quds Al-Sharif (Jérusalem) comme capitale, en tant que membre à part entière des Nations Unies », a expliqué M. Abbas dans la lettre de candidature.

« Votre soutien à la création de l'Etat de Palestine et à son admission aux Nations Unies en tant que membre à part entière est la plus grande contribution à l'élaboration de la paix en Terre sainte », a déclaré M. Abbas dans un discours devant les Etats membres des Nations Unies après avoir remis cette lettre.

De son côté, le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, a reproché aux Palestiniens de vouloir un Etat sans la paix. « Et vous ne devriez pas laisser cela se produire », a dit vendredi M. Netanyahu à l'adresse des autres Etats.